

HEPVS | PHVS



Haute école pédagogique du Valais
Pädagogische Hochschule Wallis

MAES

**Organisation des prestations
complémentaires obligatoires
en Sciences de l'éducation**

Admissions: conditions et exigences réglementaires

Le Master en enseignement spécialisé peut être ouvert à certains candidats qui ne sont pas enseignants, sous certaines conditions. Le Règlement CDIP concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé) - RMES - du 12 juin 2008 précise:

ART.4 Principe

1. L'accès à la formation requiert un diplôme d'enseignement pour les classes ordinaires ou un diplôme en logopédie ou en psychomotricité (au minimum de niveau bachelor) ou un certificat de bachelor dans un domaine d'études voisin, en particulier en sciences de l'éducation, en éducation sociale, en pédagogie spécialisée, en psychologie ou en ergothérapie.
2. Peuvent également avoir accès aux études les personnes qui ont obtenu un diplôme de bachelor dans le cadre d'une filière d'études intégrée pour le diplôme d'enseignement du degré secondaire I.

Les candidats d'un domaine d'études voisin sont astreints, selon les articles 6 & 7 du RMES, à suivre une formation spécifique (prestations complémentaires en enseignement ordinaire ou PCEO) avant leur entrée en formation :

ART.6 Conditions d'admission pour l'orientation enseignement spécialisé

Pour l'orientation enseignement spécialisé, les étudiantes et étudiants non titulaires d'un diplôme d'enseignement reconnu, correspondant au moins à un bachelor, pour l'enseignement dans les classes ordinaires doivent fournir des prestations complémentaires théoriques et/ou pratiques dans le domaine de la formation à l'enseignement dans l'école ordinaire.

Art. 7 Volume et échéance des prestations complémentaires

Les prestations complémentaires selon les art. 5 et 6 totalisent 30 à 60 crédits ECTS, respectivement 900 à 1800 heures de travail, conformément aux lignes directrices du Comité de la CDIP.

Les étudiantes et étudiants (...) doivent fournir ces prestations avant la fin de leurs études.

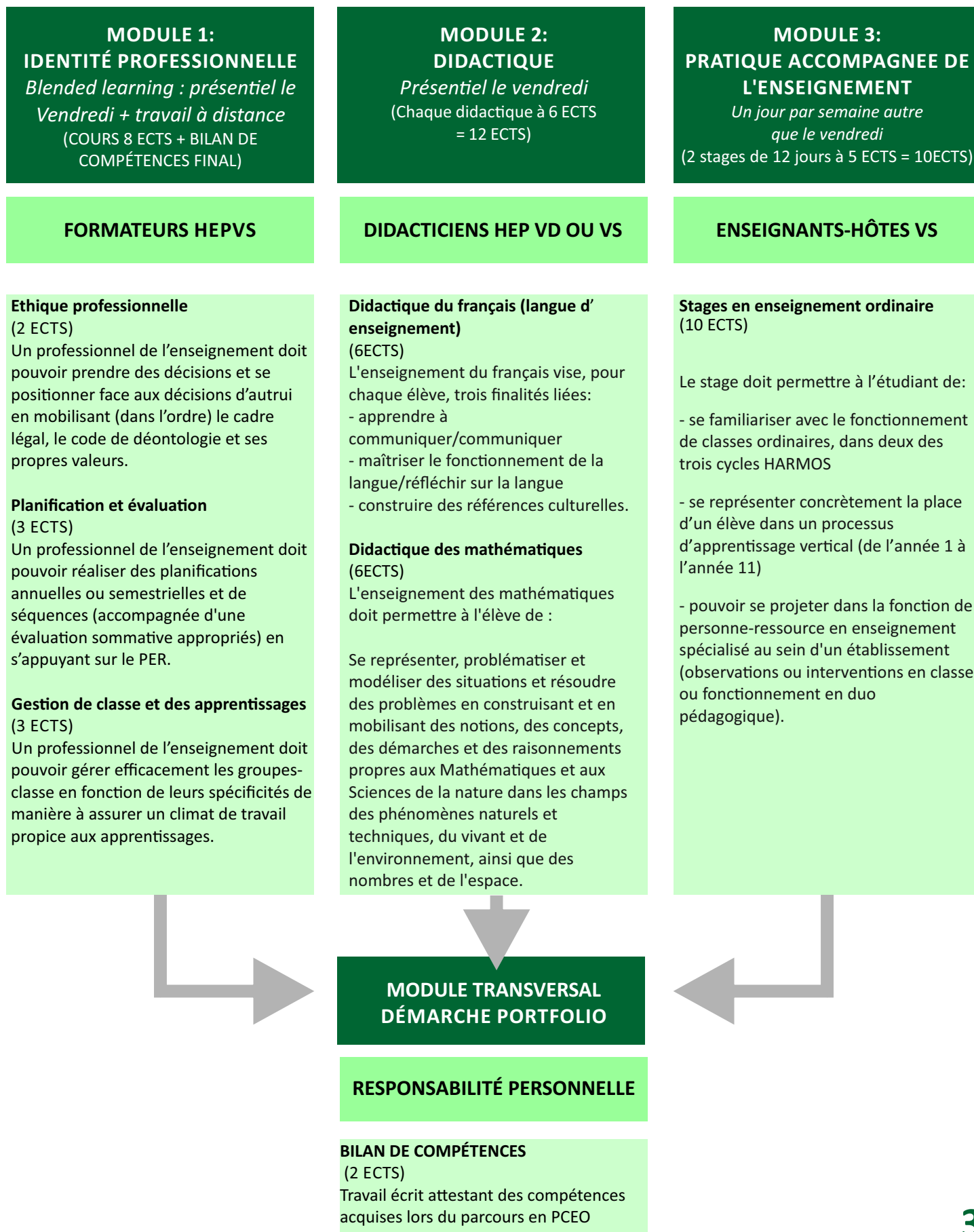
EXTRAIT DES LIGNES DIRECTRICES D'APPLICATION DU RÈGLEMENT CDIP DU 11 SEPTEMBRE 2008

ART. 2.2.

Les prestations complémentaires sont attestées par des crédits ECTS; elles correspondent au minimum à 30 et au maximum à 60 crédits, dont

- au moins 10 crédits dans le domaine des didactiques

- au moins 10 crédits dans le cadre d'une pratique accompagnée de l'enseignement.





Module 1: Identité professionnelle

But Les directives de la CDIP (Conférence des directeurs de l'instruction publique) en lien avec les prestations complémentaires, précisent le volume d'ECTS (crédits comptabilisés par volume d'enseignement) requis, ainsi que leur agencement en termes de contenus disciplinaires nécessaires pour se présenter à l'entrée au Master en enseignement spécialisé (MAES, voir page 2). Toutefois, au-delà de cette répartition formelle, il nous paraît opportun de nous pencher sur les contenus spécifiques des PCEO, de manière à les positionner non pas uniquement comme des préalables, mais plutôt comme un tremplin vers une formation spécifique.

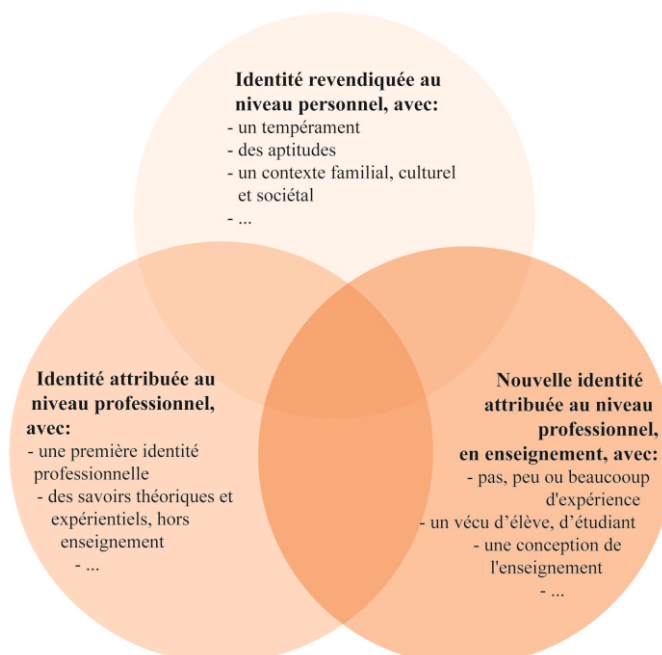
Notre proposition vise à investir la chance de formation que sont les PCEO pour permettre aux candidats d'obtenir des crédits ECTS visant non seulement l'acquisition de savoirs didactiques et expérientiels, mais aussi le développement d'une identification professionnelle donnant une certaine assurance pour s'inscrire dans le métier d'enseignant. Car il est évident que les candidats à ce Master, passant par les PCEO ont déjà acquis une, voire plusieurs identités professionnelles (ou « identités attribuées » au sens de Dubar, voir schéma ci-dessous). Il s'agit donc pour eux de négocier la juxtaposition de ces identités.

Leurs savoirs préalables, issus d'expériences hors enseignement, sont à la fois des repères et des ressources que nous souhaitons valoriser. Accompagner ces étudiants en situation de reconversion professionnelle à entrer dans un nouveau métier nous paraît être un enjeu crucial pour qu'ils puissent se sentir appartenir à une communauté professionnelle au moment de l'entrée en MAES.

Le design de nos cours (partiellement proposés en *blended learning*) est favorable à la condition d'études en cours d'emploi.

Schéma d'articulation des identités personnelle et professionnelles

Auteur:
Carine Tripet Lièvre.
Référence des concepts :
Dubar, C. (2000).
La crise des identités.
L'interprétation
d'une mutation.
Paris: PUF.



Module 2: Didactique

Module 2

Didactique du français

La didactique du français développe les contenus suivants:

- Modèle interactif (cf les quatre axes de Goigoux) de l'apprentissage de la lecture
- Stratégies cognitives et métacognitives en lien avec la compréhension de l'écrit
- La dictée à l'adulte
- L'apprentissage du code
- Linguistique : structure de la langue orale et théorie sur les genres de textes
- Didactique : adaptation au cycle 1 d'une séquence didactique portant sur un genre de texte oral et mise en place d'activités simplifiées portant sur l'oral (à partir d'albums de la littérature jeunesse,

Module 2

Didactique des mathématiques

La didactique des mathématiques développe les contenus suivants:

- Phases de gestion d'une activité
- Transposition didactique – contrat didactique – variables didactiques
- Situation d'enseignement - apprentissage
- Résolution de problèmes – Typologie des problèmes
- Obstacles, erreurs et procédures
- Logique et raisonnement
- Champs conceptuels additif (nombres et opérations, outils de calcul)
- Espace et géométrie
- Mesure et mesurage
- Théorie des situations (Brousseau)
- Théorie des champs conceptuels additif et multiplicatif (Vergnaud)
- Théorie de la transposition didactique (Chevallard)
- Contrat didactique / contrat pédagogique - variables didactiques
- Résolution de problèmes et différenciation
- Obstacles, erreurs et procédures
- Schèmes / algorithmes, Signifiant / signifié

Module 3: Pratique accompagnée

But Les principes généraux des dispositions prévues par la directive PCEO_004 de la HEP VD précisent:

Les stages font partie intégrante des PCEO. Ils participent au processus de construction des compétences professionnelles visant à habilitier l'enseignant spécialisé, non titulaire d'un diplôme d'enseignement (scolarité obligatoire), à exercer auprès des élèves concernés, dans les contextes où ces derniers évoluent et en collaboration avec les autres partenaires des projets éducatifs et pédagogiques mis en oeuvre.

Articulation et objectifs Les objectifs se déclinent en quatre axes:

1. Dimension éthique et responsabilité
2. Le travail de l'enseignant et son contexte
3. La découverte, la participation à des activités d'enseignement/ apprentissage
4. La gestion de classe et l'organisation du travail scolaire

Les stages sont le lieu où les travaux en contrôle continu ou de certification demandés des modules «Identité professionnelle» et «Didactique» sont réalisés.

Les étudiants réalisent leurs deux stages de 12 semaines (une journée par semaine) dans deux cycles d'enseignement distincts (cycle HARMOS I, II ou III).



Démarche portfolio & Bilan de compétences

But La démarche portfolio a un caractère formatif jusqu'au terme du cursus. La validation du module comporte donc deux parties complémentaires :

- La constitution du Portfolio (plateforme ePortfolio)
- Le Bilan de Compétences final (document écrit)

Il s'agit, pour le candidat, de démontrer la maîtrise des compétences liées au référentiel PCEO. Une grande partie des compétences étant plus saillantes dans la pratique, certains éléments spécifiques du référentiel convoqués dans le Bilan de Compétences ne seront pas issues du Portfolio. L'exercice doit démontrer avant tout la capacité d'analyse et de réflexion du candidat. Il doit pouvoir démontrer qu'il connaît ses forces et ses limites actuelles dans l'exercice du métier.

Validation des crédits

Modalités d'évaluation

Le module 1: Identité Professionnelle est validé en contrôle continu et par l'évaluation du Bilan de compétences écrit final (grille critériée spécifique).

Le module 2: Didactique comporte quatre évaluations: tant en français qu'en mathématiques, un premier travail de validation est demandé à l'intersemestre et un second, en fin d'année académique.

Le module 3: Pratique accompagnée est formatif. Une visite (supervision) a lieu au cours du stage (en fin du 1er stage ou au cours du 2e stage) et un rapport de stage rédigé par l'étudiant est remis à l'issue des deux stages. 24 jours de stage doivent impérativement avoir été effectués pour obtenir les crédits du module.

Ces exigences cumulées permettent l'octroi des 32 ECTS.

Coût & Contacts

Coût

La taxe d'inscription au cursus de PCEO se monte à CHF 100.-.
Le coût de l'année de formation en PCEO pour les candidats au MAES correspond à un écolage par semestre de CHF 500.-.

Contacts

Responsable PCEO Valais

Carine Tripet Lièvre
carine.tripet@hepvs.ch

Responsable de la formation
continue et complémentaire

Peter Summermatter
peter.summermatter@phvs.ch

Responsable MAES

Jean-Marie Lavanchy
jean-marie.lavanchy@hepvs.ch